

Décision

Générale

colonial

Décision n° 208 Hôpital Inferieure

n° 208

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 novembre 1907

Numéro JO
n° 133 du 01/12/1907

Date du numéro
1 décembre 1907

TEXTE INTÉGRAL

l'article 2 de la décision du 7 novembre 1907 est modifiée ainsi qu'il suit : Le nommé Moussa Dankali est nommé infire mier à l'infirmerie de Ijibouti à la solde mensuel le de 35 fr. Il aura droit en outre à une indemnité de vivres de 15 fr. Le nommé Hassen est nommé infirmier ordinaire à la solde mensuelle de 30 fr. Le nommé Mahamadou est nommé aide cuisinier à la solde mersuelle de 15fr. La présente décision aura son effet à compter du 1er novembre.